

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-273

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 novembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme PAILLARD), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. BAUCHE, PATENAY.

ETAIT ABSENT : M. DELBARRE.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 novembre 2017.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Mme Alexandra HUGO pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf novembre deux mil dix-sept.



Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-274

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 novembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme PAILLARD), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. BAUCHE, PATENAY.

ETAIT ABSENT : M. DELBARRE.

Madame HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 novembre 2017.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 12 OCTOBRE 2017
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 12 octobre 2017.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf novembre deux mil dix-sept.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-275

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 novembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme PAILLARD), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. BAUCHE, PATENAY.

Madame HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 novembre 2017.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », repris dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée pour les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Il ne s'agit pas de présenter tous les éléments constitutifs du budget, mais bien d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel ce budget se construit ainsi que les actions fortes et les priorités qui se dégageront en termes de moyens financiers.

Monsieur le Maire fera ainsi une présentation au Conseil Municipal des grandes orientations du budget primitif 2018 sur la base du rapport d'orientation budgétaire dûment adressé à chaque conseiller municipal dans le cadre de sa convocation à l'assemblée délibérante du jeudi 9 novembre 2017 à 20 heures.

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1 modifié,

Vu la Circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la tenue du débat d'orientation budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend acte de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2017, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du conseil municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération,

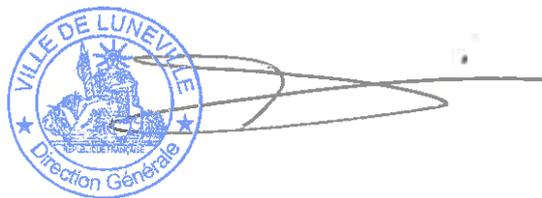
Et à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE),

- valide les orientations budgétaires 2018 telles que définies dans le rapport d'orientation budgétaire,

- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf novembre deux mil dix-sept.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-276

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 novembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme PAILLARD), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. BAUCHE, PATENAY.

Madame HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 novembre 2017.

**OBJET : ASALP - PROJET PEDAGOGIQUE – ECOLE DU QUAI DE STRASBOURG
CLUB DE KARATE DE LUNEVILLE**

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Les écoles élémentaires et maternelles de la Ville de LUNEVILLE mettent en place des projets pédagogiques. Il s'agit de dossiers présentés par les enseignants, en concordance avec le projet de l'école, et approuvés par Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

La Ville de LUNEVILLE intervient sur la partie financière. Les dossiers sont présentés lors d'un Comité de Pilotage composé de l'Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires et aux Activités et Loisirs Péricolaires, d'une équipe d'enseignants et d'un représentant de l'Inspection de l'Éducation Nationale.

Lors du comité de pilotage du 12 octobre 2017, un dossier retenu prévoit l'intervention d'une association :

– le dossier intitulé « Découverte du Japon » de l'école du Quai pour sa classe de CE2, nécessite l'intervention du club de karaté de LUNEVILLE dans le cadre d'une initiation à la culture japonaise, à raison de 6 séances d'une heure pour un montant de 180 € soit 30 € de l'heure sur présentation de facture et après signature d'une convention.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

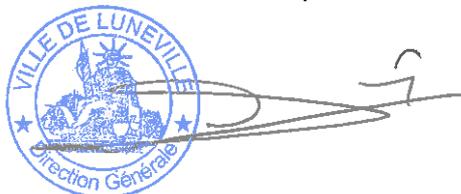
- décide de verser une participation financière d'un montant maximum de 180 € (cent quatre-vingts euros) au club de karaté de LUNEVILLE pour 6 séances d'une heure soit 30 € de l'heure, sur présentation de facture,

- autorise le Maire à signer la convention ci-jointe,

- précise que les crédits sont prévus au B.P. 2017, fonction 213, nature 6288, enveloppe 6962.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf novembre deux mil dix-sept.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-277

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 novembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme PAILLARD), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. BAUCHE, PATENAY.

Madame HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 novembre 2017.

OBJET : JEUNESSE - VERSEMENT DE SUBVENTION - ASSOCIATION « PROJETS ALTERNATIFS NOVATEURS »
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

La Ville de LUNEVILLE, dans le cadre de sa politique jeunesse d'animations événementielles, souhaite contribuer à l'organisation du projet « Nuit de l'Horreur 2 », joint à la présente délibération, mis en œuvre à la MJC Jacques-PRÉVERT, le 11 novembre 2017.

Afin de soutenir l'association « Projets Alternatifs Novateurs » dont le budget prévisionnel de cette manifestation est estimé à 2 050 €, il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention maximale de 400 € sur présentation du bilan définitif de la manifestation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide de verser à l'association « Projets Alternatifs Novateurs », sous réserve de la réalisation effective de la manifestation, une subvention de fonctionnement permettant d'équilibrer le bilan financier de cette manifestation avec un montant maximal de 400 €,
- précise que les crédits sont prévus au B. P. 2017, nature 6574, fonction 522, enveloppe 23152.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf novembre deux mil dix-sept.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-278

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 novembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme PAILLARD), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. BAUCHE, PATENAY.

Madame HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 novembre 2017.

OBJET : SPORTS - VERSEMENT DE SUBVENTION – LUNEVILLE ATHLETIC CLUB
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le club d'athlétisme de LUNEVILLE organisera au stade FENAL, le 9 décembre 2017 son Cross annuel qui regroupera 400 athlètes.

Afin de faire face aux frais d'organisation, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 3 950 €.

La Commission propose une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'attribuer 300 € au Luneville Athletic Club,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2017, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153 et que le versement de cette subvention est conditionné à la présentation d'un bilan auprès du service des Sports.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf novembre deux mil dix-sept.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-279

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 novembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme PAILLARD), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. BAUCHE, PATENAY.

Madame HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 novembre 2017.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2016 créant à compter du 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) issue de la fusion de la Communauté de Communes du Lunévillois et de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, avec adjonction des communes de Fraimbois, Franconville, Haudonville, Lamath, Magnières, Moyen, Vallois, Vathiménil et Xermaménil issues de la Communauté de Communes de la Mortagne et de Rehainviller issue de la Communauté de Communes du Val de Meurthe,

Considérant les dispositions de l'article L 5211-41-3 relatives aux conditions d'exercice des compétences optionnelles et facultatives sur l'ensemble du nouveau périmètre,

Considérant les conditions requises par l'article L 5214-23-1 du C.G.C.T pour que la CCTLB reste éligible à la bonification de la D.G.F. au 1^{er} janvier 2018,

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 approuvant les statuts de la CCTLB, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces statuts, joints en annexe.

Effectivement, cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose donc d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les statuts de la CCTLB.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : M. DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- approuve les statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat tels qu'ils sont annexés à la présente délibération et dont ils font partie intégrante.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf novembre deux mil dix-sept.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2017-280

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 novembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme PAILLARD), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. BAUCHE, PATENAY.

Madame HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 novembre 2017.

OBJET : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE **RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Madame Martine RELOT, qui siégeait au sein du Conseil Communautaire en sa qualité de Conseillère Municipale, a donné sa démission avec effet au 1^{er} novembre 2017.

Dans ce contexte, il convient de remplacer Madame Martine RELOT. L'article L273-10 du Code Electoral ne peut s'appliquer ici car cette Conseillère Communautaire a été élue suite à une deuxième délibération actée en séance du jeudi 9 octobre 2014 lors de la désignation de deux conseillers communautaires supplémentaires.

C'est pourquoi, pour pourvoir au remplacement de cette dernière, il faut s'appuyer sur l'article L5211-6-2 b du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel stipule que dans ce cas il faut procéder à une nouvelle élection.

La liste des candidats au siège de Conseiller Communautaire doit comporter deux noms.

Cette élection s'opère par le biais d'un scrutin de liste à un tour avec une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

La liste composée uniquement de

- Mme Alexandra HUGO

ayant obtenu 32 voix, remporte l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne pour le remplacement d'une Conseillère Communautaire.

Le Conseil Municipal, désigne, à la majorité (Contre : M. DELBARRE),

- Mme Alexandra HUGO

pour siéger au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf novembre deux mil dix-sept.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-281

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 novembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme PAILLARD), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. BAUCHE, PATENAY.

Madame HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2017.

OBJET : INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUNEVILLOIS
RAPPORT D'ACTIVITES 2016
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

En application des dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes du Lunévillois adresse à chaque commune membre son rapport d'activités.

Ce rapport d'activités a été présenté en séance du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017.

Dans ce cadre, le Maire doit, par conséquent, présenter au Conseil Municipal le rapport annuel précité pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- prend acte du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Lunévillois pour l'année 2016 dont le rapport a été joint par mail.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf novembre deux mil dix-sept.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-282

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 novembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme PAILLARD), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. BAUCHE, PATENAY.

Madame HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 novembre 2017.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2017-2019 AVEC LA MERIDIENNE - THEATRE DE LUNEVILLE

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

La convention pluri-partenaire qui engageait notamment la Ville de LUNEVILLE et la Méridienne – Théâtre de LUNEVILLE est arrivée à son terme au 31 décembre 2016.

Il convient, par conséquent, de proposer un document dûment mis à jour et fruit d'une concertation tout au long de l'année 2017 avec l'ensemble des partenaires (D.R.A.C., Région Grand Est, CD 54, PETR).

La convention résultant de cette concertation, annexée au présent projet de délibération, décline donc les axes majeurs du projet artistique et culturel (objectifs généraux, diffusion, création, éducation artistique, action culturelle et relation au public, et enfin travail en réseaux), mais elle rappelle aussi les obligations artistiques de la scène conventionnée ainsi que les responsabilités de son directeur.

Les participations prévisionnelles des signataires de la convention y sont également exposées, réparties sur les années 2017, 2018 et 2019. La Ville de LUNEVILLE s'est engagée, pour sa part (cf délibération n° 2016-350 en date du 8 décembre 2016), à maintenir pendant toute la durée de la convention une contribution annuelle d'un montant de 807 000 €. Ce soutien significatif apporté par la Ville démontre son souci de défendre la création artistique et surtout la diffusion des œuvres notamment à destination de nouveaux publics à l'échelle de son territoire.

Toutefois, dans l'hypothèse où le montant global des dotations d'Etat versé à la Collectivité venait à varier, ou si les subventions versées par l'Etat ou la Région Grand Est ou le CD54 ou le PETR venaient à être différentes de celles mentionnées dans cette convention, la contribution de la Ville pourrait être d'un montant inférieur ou supérieur à 807 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention avec l'Etat, la Région Grand Est, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et la Méridienne – Théâtre de LUNEVILLE.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Mme MNASUY, M. DELBARRE – Abstentions : Mme PAILLARD, MM. FRASNIER, HAUVILLER, Mme WALTER),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer la présente convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2019 définissant les objectifs partagés de La Méridienne - Théâtre de LUNEVILLE et les engagements réciproques de l'ensemble des signataires,

- s'engage à inscrire au Budget, chaque année, la somme de 807 000 € correspondant à la subvention à verser à la Méridienne – Théâtre de LUNEVILLE.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf novembre deux mil dix-sept.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-283

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 novembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme PAILLARD), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. BAUCHE, PATENAY.

Madame HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 novembre 2017.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS - MARCHÉ DE NOËL – DU 16 AU 24 DECEMBRE 2017
RAPPORTEUR : M. BOESCH

La Ville de Lunéville poursuit les animations organisées chaque Noël sur les places Léopold et Saint-Jacques ainsi que sur le Square du souvenir Français.

Cette nouvelle édition se déroulera de la manière suivante :

- du 9 décembre 2017 au 7 janvier 2018 pour la patinoire qui sera installée sur la Place Léopold,
- du 9 décembre 2017 au 7 janvier 2018 pour le manège qui sera installé sur le Square du Souvenir Français,
- du 16 au 24 décembre 2017 pour le marché de Noël qui sera installé sur la Place Saint-Jacques.

Le programme des diverses animations est le suivant :

Le samedi 9 décembre 2017 : inauguration de la patinoire
- échassiers et cracheurs de feu – Compagnie BALLE ET ARTS

Le dimanche 10 décembre 2017 :
- stand de barbes à papa – Compagnie BALLE ET ARTS

Le mercredi 13 décembre 2017 :
- maquette pour enfants – Compagnie BALLE ET ARTS

Le samedi 16 décembre 2017 : inauguration du marché de Noël
- spectacle « L'incroyable Noël de Petit Pierre » - AQUAREVES
- chorale LA FA MI DO RE

Le dimanche 17 décembre 2017 :
- accordéoniste

Le mercredi 20 décembre 2017 :
- maquilleuse pour enfants – Compagnie BALLE ET ARTS
- atelier de peinture – REVES D'ARTISTES

Le jeudi 21 décembre 2017 :
- chorale Les Croissants d'Or

Le samedi 23 décembre 2017 :
- échassiers – Compagnie BALLE ET ARTS

Le dimanche 24 décembre 2017 :
- orgue de barbarie – Compagnie BALLE ET ARTS

Un manège pour enfants sera installé sur le square du souvenir Français, il sera loué par la Ville de Lunéville et tenu par Monsieur GILLET, forain, du 9 décembre 2017 au 7 janvier 2018.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Culture-Animation,**

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment les contrats,
- précise que l'ensemble des manifestations du marché de Noël s'élève à 10 000 € comprenant cachets, location de matériel, défraiements des artistes...,
- précise que les crédits figurent au budget 2017, fonction 024, nature 611, enveloppe 5048 et enveloppe 6861 pour le versement de cachets aux sociétés, nature 6574, enveloppe 23156 pour le versement des subventions et nature 6135, enveloppe 5103 pour les locations.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf novembre deux mil dix-sept.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-284

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 novembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme PAILLARD), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. BAUCHE, PATENAY.

Madame HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 novembre 2017.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS - VERSEMENT DE SUBVENTION – ENSEMBLE MUZAIK
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

L'association **ENSEMBLE MUZAIK** participe à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 qui aura lieu le samedi 11 novembre 2017.

En raison de cette manifestation exceptionnelle, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge leur venue pour un montant de 250 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Culture-Animation,

- décide d'attribuer une subvention de 250 € à l'association **ENSEMBLE MUZAIK**
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2017, nature 6574, fonction 024, enveloppe 23156.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf novembre deux mil dix-sept.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-285

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 novembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme PAILLARD), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. BAUCHE, PATENAY.

Madame HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 novembre 2017.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS - VERSEMENT DE SUBVENTION – ENSEMBLE MUZAIK
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

L'association **ENSEMBLE MUZAIK** participe aux manifestations liées au jumelage en allant au marché de Noël de Schwetzingen qui aura lieu le samedi 9 décembre 2017.

En raison de cette manifestation exceptionnelle, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge leur déplacement pour un montant de 250 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Culture-Animation,

- décide d'attribuer une subvention de 250 € à l'association **ENSEMBLE MUZAIK**
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2017, nature 6574, fonction 024, enveloppe 23156.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf novembre deux mil dix-sept.

Pour expédition conforme,
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-286

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 novembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BREGEARD, TALLOT, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux

ETAIENT EXCUSES : M. BARDOT (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme PAILLARD), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme MANSUY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), MM. BAUCHE, PATENAY.

Madame HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 novembre 2017.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS - VERSEMENT DE SUBVENTION – SKI-CLUB DE LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

L'association SKI-CLUB DE LUNEVILLE aide à l'organisation de l'accueil des écoles sur la patinoire installée place Léopold du 9 décembre 2017 au 7 janvier 2018.

En raison de l'investissement conséquent que représente cet événement, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Culture-Animation,

- décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association SKI-CLUB DE LUNEVILLE,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2017, nature 6574, fonction 024, enveloppe 23156.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf novembre deux mil dix-sept.

Pour expédition conforme,
Le Maire,

